



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hépatite C

Question écrite n° 75674

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le nouveau traitement contre le virus de l'hépatite C, le Sofosbuvir (ou Sovaldi), présent sur le marché français depuis 2014. Sachant qu'une boîte de Sofosbuvir coûte 13 000 euros pour un mois et que le traitement total dure trois mois, le coût par patient représente la somme importante de 40 000 euros environ. Malgré un accord entre le comité économique des produits de santé et le laboratoire américain, qui a permis de réduire le montant par deux, le budget annuel alloué au remboursement de ce traitement représente une part importante des 24 milliards d'euros du budget médicaments en France. À partir de ce constat, il souhaiterait savoir si ce traitement, particulièrement onéreux, fait partie des différents soins médicaux pris en charge par l'aide médicale de l'État (AME), prestation sociale destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière et sans ressources résidant en France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75674

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1583

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)